

République de Guinée

Travail-Justice-Solidarité

Présidence de la République

Secrétariat Général du Gouvernement

Décret D/2004/.....⁰²⁸ PRG/SGG
Portant création d'une Ecole Nationale
d'Agriculture et d'Elevage (ENAE)

Le Président de la République,

- Vu la Loi Fondamentale ;
- Vu le Décret n°076/PRG/SGG en date du 5 mai 1997 portant organisation du Ministère de l'Enseignement et de la Formation Professionnelle ;
- Vu Le Décret D/2004/010/ PRG/SGG du 23 Février 2004 portant nomination du Premier Ministre et des Membres du Gouvernement, tel que modifié à ce jour :

DE C R E T E :

Article 1er/ - Il est créé sur le site de l'ancienne Ecole Normale des Instituteurs de la Sous- Préfecture de Koba, Préfecture de Boffa ; **une Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage types A et B à régime d'internat ;**

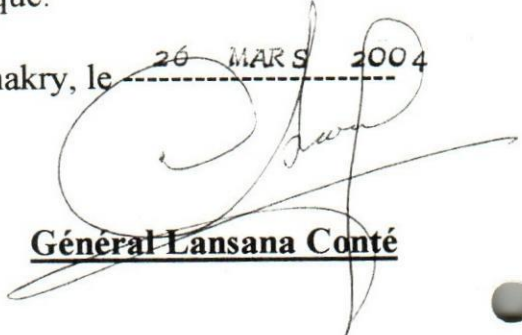
Article 2/ - l' Ecole Nationale d'Agriculture et d'Elevage de Koba a pour missions d'assurer :

- une formation initiale de jeunes ayant complété une dixième année minimum pour le type A ;
- une formation initiale de jeunes détenteurs du Baccalauréat 2^{ème} partie pour le type B ;
- une formation continue d'exploitants agricoles, de responsables d'organisations professionnelles agricoles et des cadres des structures intéressées par le développement rural déjà en activités ;
- une assistance et un encadrement appropriés aux organisations professionnelles agricoles de sa région d'implantation en étroite collaboration avec les services compétents du Ministère de l'Agriculture et de l'Elevage.

Article 3 / - Un arrêté du Ministre de l'Enseignement Technique et de la Formation Professionnelle fixera les modes d'organisation et de fonctionnement de l'ENAE de Koba.

Article 4 / Le présent Décret qui prend effet à compter de sa date de signature sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le 26 MARS 2004


Général Lansana Conté